

Prime de PARTICIPATION Exercice 2019

Participation moyenne
+ 29,1 %

Ce jour, mardi 21 avril, s'est tenue la réunion portant sur les résultats économiques des différentes entités du Groupe (ramenées au périmètre France), prises en compte pour les calculs de la participation au titre de l'exercice 2019.

La participation 2019 perçue en 2020 pour 12 mois de présence s'élève à :

Mode de calcul = 1524,94€ + (Brut annuel x 1,6742%)

Brut annuel	Part fixe brute	Part variable brute 1,6742% du salaire brut	Participation 2019 brute	PARTICIPATION 2019 nette CSG / CRDS 9,7%
20 000 €	1 524,94 €	334,84 €	1 859,78 €	1 679,38 €
40 000 €	1 524,94 €	669,68 €	2 194,62 €	1 981,74 €
60 000 €	1 524,94 €	1 004,52 €	2 529,46 €	2 284,10 €
80 000 €	1 524,94 €	1 339,36 €	2 864,30 €	2 586,46 €
100 000 €	1 524,94 €	1 674,20 €	3 199,14 €	2 888,82 €

Le montant moyen de la prime de participation est de **2541,57 €**

Une nouvelle fois, la formule dérogatoire **issue de notre accord Groupe** a été retenue. La RSP (Réserve Spéciale de Participation) s'élève à 126,1 M€ contre 85,8 M€ si la formule légale avait été retenue.

Comme le permet l'ordonnance N°2020-322 du 25 mars 2020, cette prime sera disponible en novembre 2020.

Comme pour la prime d'Intéressement, cette prime bénéficie de la neutralisation de l'amende « DPA » de 3,6 Md€ demandée et obtenue par FO.

Modalités de paiement / placement :

Les sommes issues de la participation peuvent être :

- Perçues sur salaire de novembre (exonérées de cotisations sociales sauf CSG/CRDS et imposables)
- Affectées en tout ou partie sur le PEG (exonérées de cotisations sociales sauf CSG/CRDS et non imposables. Elles sont bloquées au moins 5 ans sauf dans les conditions légales de déblocage anticipé. Pas d'abondement.
- Affectées tout ou partie sur le PERCO (exonérées de charges sociales sauf CSG/CRDS et non imposables). Abondement de 40% dans la limite de 600€.
- Placées sur le CET.

Expression des choix
Fin octobre / début novembre 2020

Si le salarié ne précise pas son choix, la participation sera placée à 50% sur le PEG et 50% sur le PERCO.

Dans cette période perturbée FO accueille positivement cette bonne nouvelle, fruit de l'investissement des salariés et de notre accord Groupe.